



## Peut on resilier un devis de formation

Par **gosse13**, le **30/01/2014 à 19:29**

Bonjour a tous ,

Et une bonne année ,

J'aurait besoin de votre aide car je suis un peut dans le pétrin ,  
car au mois de septembre 2013 j'ai signé un devis sans aucune mention pour une formation  
informatique,

Est depuis mis-décembre je veut resilier ce devis mais l'organisme me le refuse alors que je  
n'est pas commencer cette formation,

Cette formation s'eleve a 490euros ht, j'ai bien signé le devis sans mention , en bas du devis il  
y a t ecrit que ce devis est etabli et valable 3 mois a partir de la date d'émission,

Ma question est ce que je suis dans mon droit de resilier cette formation ?

En vous remercient d'avance,

Cordialement